

MATIERES DANGEREUSES

LE GROUPE AFT-IFTIM AGREE POUR LES FORMATIONS ADR

L'agrément du groupe AFT-IFTIM en tant qu'organisme habilité à dispenser la formation des conducteurs effectuant le transport par route de marchandises dangereuses vient d'être renouvelé jusqu'au 31 décembre 2012 (arrêté du 9 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 26 décembre 2008).

L'agrément porte sur l'autorisation d'animer les formations initiales ou de recyclages suivantes :

- base
- spécialisation produits pétroliers
- spécialisation citernes
- spécialisation citernes gaz
- spécialisation GPL
- spécialisation classe 1.

Ces formations sont organisées sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM-TOM :

- dans les 75 centres de formation du groupe AFT-IFTIM, ou
- au sein même des entreprises.

Les entreprises souhaitant planifier les formations de leurs conducteurs peuvent d'ores et déjà effectuer des pré-inscriptions sur le site internet « www.aft-iftim.com ».

Depuis plus de 25 ans, le groupe AFT-IFTIM capitalise tant un savoir-faire dans les formations « marchandises dangereuses » qu'une expertise réglementaire sur ce domaine.

De la formation obligatoire des conducteurs routiers en matières dangereuses, à la prévention des risques chimiques, au stockage ou à la sûreté de produits à risques, à la manipulation et l'expédition par voies maritime, aérienne, ferroviaire ou fluviale de produits dangereux, en passant par la préparation à l'examen de conseiller à la sécurité, le groupe AFT-IFTIM forme chaque année plus de 20 000 personnes dans le domaine des marchandises dangereuses.